

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 DECEMBRE 2015
Hôtel de Ville - Salle du conseil municipal**

PRESENTS : MM. RENAU, MARCOS, Y. LAUGE, GALONNIER, JEANNIN, FORTUN, MODENATO, BERGE - Mmes CAMPOURCY, PETITJEAN, CALAS, BOLZAN, VERDALLE.

ABSENTS REPRESENTES : Mme CALVIA-DURIEZ ayant donné pouvoir à M. MODENATO, Mme CHANNOUFI ayant donné pouvoir à M. JEANNIN, Mme BROCHARD ayant donné pouvoir à Mme PETITJEAN, Mme FERRAND ayant donné pouvoir à M. RENAU, M. Maxime LAUGE ayant donné pouvoir à M. Yves LAUGE.

ABSENTS EXCUSES : MM. PEYRE, SENEGAS.

ABSENTS : MM. GUILHEM, VOISIN - Mme AUBERT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MARCOS

SECRETAIRE ADMINISTRATIF : Claire ROUQUETTE

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 26 novembre 2015.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des décisions municipales qui ont été prises dans le cadre des délégations d'attributions du conseil municipal au maire (délibération du 15 avril 2014) : néant.

1. FINANCES

➤ Budget 2015 - Décision modificative n° 4 - Virement de crédits

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder au virement de crédits suivants :

Diminution de crédits en dépense		Augmentation de crédits en dépense	
c/2313 opération n° 113 « Groupe scolaire »	9 000,00 €	c/2184 opération n° 120 « Ludothèque »	+ 7 600,00 €
	_____	c/2183 opération n° 120 « Ludothèque »	+ 1 400,00 €
Total	9 000,00 €		9 000,00 €

Il demande au conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le virement de crédit proposé. Voté à l'unanimité.

➤ Accueils de loisirs communaux - Mise en place de la tarification modulée

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la convention d'objectifs et de financement « Prestation de service » passée avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault concernant les accueils de loisirs sans hébergement communaux et, entre autres, l'engagement du gestionnaire à garantir l'accessibilité financière pour toutes les familles au moyen de tarifications modulées en fonction des ressources.

Il ajoute que le quotient familial retenu est celui de la CAF auquel les services peuvent accéder via la base CAF PRO.

Il propose de fixer les tarifs suivants :

Quotient familial	Tranche 1 = QF ≤ 800 €				Tranche 2 = QF ≥ 801 € - 1200 €		Tranche 3 = QF ≥ 1201 €	
	Lignan	Lignan CAF (QF ≤ 800 €)	Extérieur	Ext CAF (QF ≤ 800 €)	Lignan	Extérieur	Lignan	Extérieur
½ journée ALP mercredi Maternel Elémentaire Accueil conventionné : ½ journée ALSH Maternel Elémentaire	<u>Série A</u>	<u>Série B</u>	<u>Série C</u>	<u>Série D</u>	<u>Série E</u>	<u>Série F</u>	<u>Série G</u>	<u>Série H</u>
	3,30 €	1,00 €	6,60 €	4,30 €	3,40 €	6,80 €	3,50 €	7,00 €
1 journée ALSH vacances Maternel Elémentaire Adolescent	<u>Série I</u>	<u>Série J</u>	<u>Série K</u>	<u>Série L</u>	<u>Série M</u>	<u>Série N</u>	<u>Série O</u>	<u>Série P</u>
	9,80 €	5,20 €	19,60 €	15,00 €	10,00 €	20,00 €	10,20 €	20,40 €
	<u>Série Q</u>							
Temps du midi (repas)	3,20 €							

Vu la convention d'objectifs et de financement « Prestation de service » passée avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault et considérant nécessaire de mettre en place la tarification modulée en fonction des ressources des familles, le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte les tarifs proposés ci-dessus et dit que ces tarifs sont applicables au 1^{er} janvier 2016. Voté à l'unanimité.

2. Institutions et vie politique

➤ Communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée - Rapports annuels eau et assainissement - Année 2014

Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les rapports annuels sur l'eau et l'assainissement des communes du territoire pour l'année 2014 ont été présentés au conseil communautaire.

Ces rapports, reçus en mairie le 1^{er} décembre 2015, seront portés à la connaissance du public selon les dispositions prévues à l'article L 1411-13 et 14 du CGCT, par voie d'affichage en mairie et aux lieux habituels d'affichage.

Le Maire présente au conseil municipal ces rapports.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte des rapports annuels sur l'eau et l'assainissement au titre de l'année 2014. Voté à l'unanimité.

3. QUESTIONS DIVERSES

Néant.

La séance est levée à 18 h 45.